

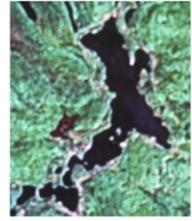
Association des propriétaires du lac Long de Saint-Élie-de-Caxton

APLL

CP 1058, Saint-Élie-de-Caxton (Québec), G0X 2N0

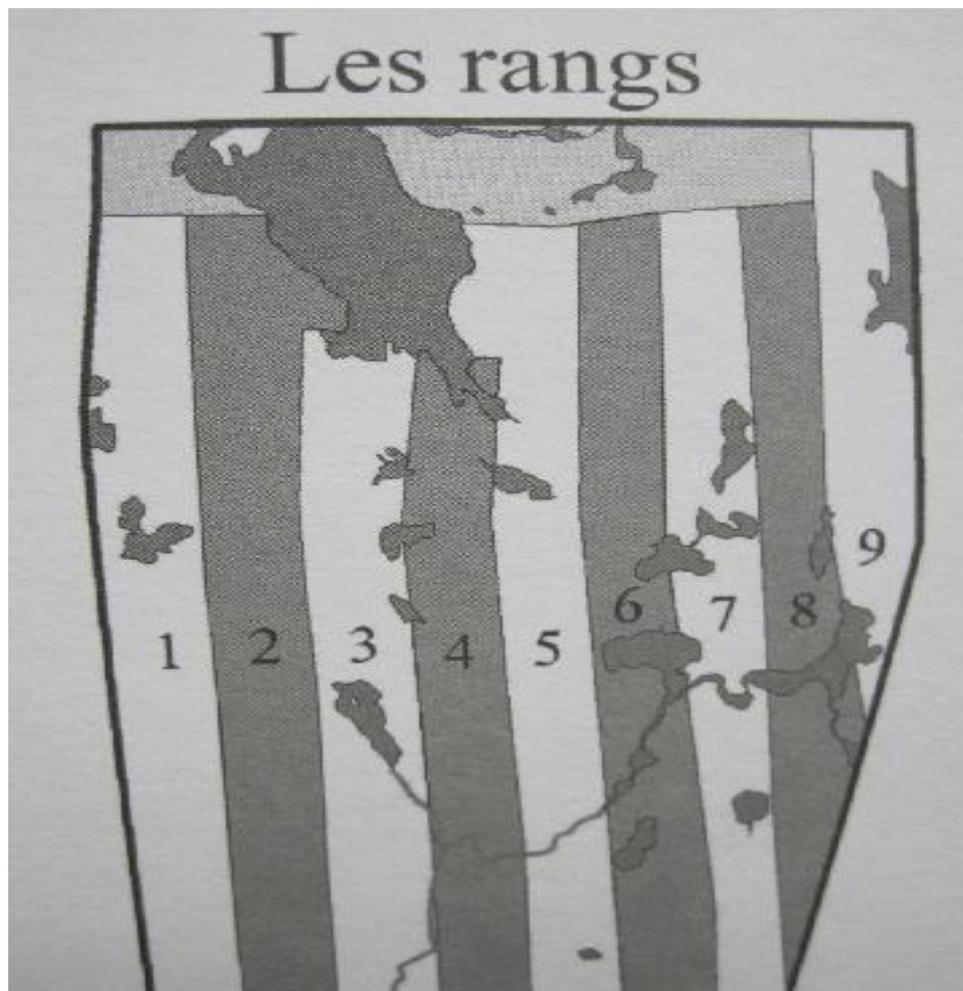
Courriel : info@laclong.org

Site Web : www.laclong.org



Histoire du développement du lac Long 1863-1973

- **1863** : En 1863, le canton de Caxton ne compte que 30 familles, car la colonisation y a été retardée parce que les terrains vendus en 1833 n'étaient pas encore attribués, les propriétaires étant apparemment disparus.
- **1865** : (4 février) Érection canonique de la paroisse Saint-Élie ; **son territoire couvre les 8 premiers rangs du canton de Caxton.** (12 avril) Constitution de la municipalité de la paroisse de Saint-Élie constituée à partir de 3 territoires non organisés. La paroisse doit son appellation à l'abbé Joseph-Élie-Sylvestre Sirois-Duplessis (1795-1878). Ordonné prêtre en 1823, il a tour à tour dirigé les paroisses de Saint-Basile-de-Madawaska (1826-1831), de Saint-Stanislas-de-Champlain (1831-1846) et de Saint-Barnabé-de-Saint-Maurice (1846-1865). C'est à titre d'un des premiers desservants de Saint-Élie que son prénom a été retenu pour identifier la communauté naissante.



- **1872** : Nomination du premier curé résidant et ouverture des registres de la paroisse Saint-Élie. Premier bureau de poste à Saint-Élie.
- **1878** : (25 août) Mise en force des cadastres d'enregistrement pour la paroisse de St-Élie
- **1880** : Le parcours du club *Winchester* débute en 1880 avec l'intervention d'un Américain, **William H. Parker**.
 - Celui-ci est l'agent de la ***Beaver Lumber Company***, une importante entreprise forestière qui transige avec ses clients (entrepreneurs forestiers, propriétaires de scieries) dans une région située au nord de Louiseville en Mauricie.
 - Souffrant de problèmes respiratoires, Parker s'installe sur une ferme au bord d'un plan d'eau (sans doute le lac Perchaude) à faible distance de Saint-Élie-de-Caxton.
 - Ses relations d'affaires amènent M. Parker à se lier d'amitié avec Louis-Alphonse Boyer, personnalité influente auprès des gouvernements et ex-député du Comté de Maskinongé à Ottawa : « L'un et l'autre partageaient la passion de la chasse et de la pêche ».
 - Leurs actions combinées entre 1880 et 1883 vont aboutir à la **promulgation de l'« Acte pour faciliter la formation en cette province de clubs pour la protection du poisson et du gibier »**.
- **1883** : Les locataires originaux de certains lots acquis en 1868 ayant cédé leurs terrains à la Beaver Lumber Company sans avoir rempli leurs obligations, celle-ci demanda un transfert des concessions. La liste de ces lots est énoncée dans l'arrêté-en-conseil no 42 en date du 19 décembre 1883 dont voici quelques extraits :
 - « Que tous ces lots, bien que vendus à diverses personnes dont les noms figurent dans les livres du Département des Terres de la Couronne, n'ont jamais été occupés par elles et sont depuis longtemps en la possession de la « Beaver Lumber Company limited », à laquelle société ils ont été transportés, comme le fait en est publiquement reconnu et bien établi par les actes de transport, rapports et autres documents produits ;
 - Qu'il est établi que ces terres sont impropres à la culture et qu'en général elles ne sont propres qu'à l'exploitation des bois qui s'y trouvent en petite quantité et d'une qualité inférieure, et qu'il importe en conséquence d'exploiter avec soin et ménagement afin de les laisser se reproduire et d'en éviter ainsi la destruction complète, le tout dans l'intérêt tant du receveur public que des exploiters, puisque le sol n'est en quelque sorte propre qu'à cela ;
 - Que l'intention évidente de la dite compagnie est bien d'exploiter ainsi ces bois sans les détruire complètement puisqu'elle a déjà dépensé en cet endroit des sommes énormes et pour l'achat de ces terres et pour construction des scieries et manufactures nécessaires à cette exploitation, ainsi que pour le nettoyage de la rivière Yamachiche afin de faciliter les descentes du bois ;
 - Que cette compagnie, avant de faire de nouvelles dépenses, désire s'assurer pour l'avenir le droit de faire et continuer cette exploitation paisiblement et sans troubles de la part de ceux qui, sous prétexte de colonisation, achèteraient ces terres impropres à la culture, dans le but d'en enlever le bois sans payer les droits de coupe ;
 - L'Honorable Commissaire recommande, en conséquence, que ces terres soient laissées en possession de la dite « Beaver Lumber Company limited », que son nom soit substitué à ceux des acquéreurs primitifs des lots en question, le tout sans exiger d'elle l'accomplissement des conditions d'établissement, avec droit à la dite

compagnie d'y faire l'exploitation des bois comme susdit, mais ce, en pas elle payant au Gouvernement, quant au bois coupés sur ces terres avant l'émission des lettres-patentes comme il y sera ci-après pourvu, les droits de coupes ordinaires, et ce, sous les peines et pénalités, droits de saisie et confiscations imposés par les lois et règlements concernant les bois et les forêts, de la même manière que si les terres en question étaient sous licence ;

- L'Honorable Commissaire recommande de plus, que des lettres-patentes soient émises en faveur de la dite compagnie pour ces terres, soit en totalité, soit en partie, soit même pour l'un ou quelques uns de ces lots seulement, aussitôt qu'il sera établi que les conditions ordinaires d'établissement et de paiement sont remplies, aux termes du ou des billets de location selon le cas ; (...) »
 - La Beaver Lumber Company limited est subrogée à tous les droits des acquéreurs primitifs par l'ordre-en-conseil no 42 du 19 décembre 1883.
- **1886** (30 juin) : La *municipalité de paroisse de Saint-Mathieu* est constituée à partir d'une partie des territoires de la paroisse de Saint-Élie et du canton de Shawénégan.
 - **1886** : Devant J.P. Landry notaire, le 27 mars 1886 et enregistré le 15 septembre 1886, William Henry Parker achète les immeubles de la Beaver Lumber Company limited. (No 31144)
 - Devant J.P. Landry notaire, le 27 mars 1886 et enregistré le 15 septembre 1886, Caron et Leclerc achètent les dits lots de William Henry Parker. (No 31145)
 - **1887** : Devant T.T. Rivard notaire, le 10 décembre 1887 et enregistré le 10 décembre 1890, Louis. Henri Mineau achète une partie indivise des susdits lots du curateur de la faillite de Caron et Leclerc. (No 34067)
 - **1890** : Devant P.O. Guillet notaire, le 15 novembre 1890 et enregistré le 25 novembre 1890, Téléphore Eusèbe Normand achète une partie une partie indivise des susdits lots du curateur de la faillite de Caron et Leclerc. (No 34041)
 - Devant P.O. Guillet notaire, le 17 novembre 1890 et enregistré le 10 décembre 1890, Téléphore Eusèbe Normand achète l'autre partie des susdits lots du curateur de la faillite de Louis. Henri Mineau. (No 34068)
 - **1890** : Louis Lavergne achète des terrains d'Alphonse de Charrette au lac Long et construit un moulin au lac.
 - **1891** :
 - Devant Cushing notaire, le 3 juin 1891, Téléphore Eusèbe Normand vend ses droits aux dites terres à monsieur **Charles L, T. Steadman**
 - 3 juin : Vente des lots de terre entre les 3^{ième} et 9^{ième} rang par (*ce qui semble être*) la paroisse de St-Élie à Charles L. T. Steadman de Boston. ?
 - 16 juillet : **Le Club Winchester acquiert de Charles L, T. Steadman les 174 lots provenant des successeurs à la faillite de Beaver Lumber Company** à qui ils avaient été octroyés par Ordre en Conseil du gouvernement du Québec le 11 décembre 1883.
 - Copie certifiée au bureau d'enregistrement des Trois-Rivières, le 25 juillet 1891, Reg.B. Vol 36 sous le numéro 34518

- **1893** : (11 mars) Devant P.O. Guillet notaire, en date du 11 mars 1893, le Club Winchester vend à messieurs Robert Kiernan, Registrateur, et Henry Ezechiel Hart 99 des lots précédemment acquis (B37- No 35,178).
 - Le Club Winchester représenté par M. Charles E. Folsom Junior secrétaire du dit club et mandaté par M. Frank G. Webster président du club :
 - Lequel a reconnu avoir vendu à Robert Kiernan écuyer et Henry Ezechiel Hart écuyer rentier tous deux des Trois-Rivières un total de 116 lots de terre repartis entre le 3^{ième} rang et le 9^{ième} rang du township de Caxton.
 - Valeur de la transaction : **3 000 \$**
 - Le lac long (petit & grand) est situé sur les 7^{ième} rang (16 lots à bois) 8^{ième} rang (40 lots) et 9^{ième} rang (11 lots).
 - **Droits exclusifs** :
 - Pour tous et chacun des membres du club Winchester et leurs employés, du droit exclusif de pêche dans tous et chacun des lacs situés sur les lots de terre décrits et vendus.
 - De passer et occuper à leurs convenances une étendue de terre d'au moins un demi arpent de largeur de tous et chacun des dits lacs.
 - Par contre, tous les bois existants sur ce demi arpent sont la propriété des dits acquéreurs. Ils auront le droit à l'abattage, coupe et flottage du bois sur les dits lacs, sans que les dits membres du dit Club puissent s'en plaindre.

- **1894** : (8 mai) **Messieurs Kiernan et Hart vendent à la Corporation municipale de St-Élie les 99 des lots précédemment acquis du Club Winchester.** (B38- No 36,312).
 - Messieurs Robert Kiernan écuyer et Henry Ezechiel Hart écuyer, rentier, ont reconnu et confessé avoir vendu et cédé à la corporation municipale de la paroisse de St-Élie de Caxton représenté par M. Frédéric Pellerin cultivateur et secrétaire trésorier de la dite corporation et assisté du révérend Adolard Bellemare, prêtre et curé de la paroisse de St-Élie-de-Caxton :
 - Un total de 109 lots de terre repartis entre le 3^{ième} rang et le 9^{ième} rang du township de Caxton.
 - Il est a noter que les lots 15a ,15b, 16a, 16b, 17a et 17b du cinquième rang ont été conservés par Robert Kiernan et Henry Ezechiel Hart ! Le 5^{ième} rang est a l'entrée du village là ou est situé la station d'essence Samson.
 - Valeur de la transaction : 3 680 \$; le coût moyen de chaque lot : 22 \$ dont certains à 55 \$.
 - Droits exclusifs :
 - Pour tous et chacun des membres du club Winchester et leurs employés , du droit exclusif de pêche dans tous et chacun des lacs situés sur les lots de terre décrits et vendus.
 - De passer et occuper à leurs convenances une étendue de terre d'au moins un demi arpent de largeur de tous et chacun des dits lacs.
 - Par contre, tous les bois existants sur ce demi-arpent sont la propriété des dits acquéreurs. Ils auront le droit à l'abattage, coupe et flottage du bois sur les dits lacs, sans que les dits membres du dit Club puissent s'en plaindre.

- **1894** : (2 juin) La Corporation municipale de St-Élie vend à Édouard Carufel les lots 1, 2, 3, 4 et 5 dans le rang IX (B38- No 36,470) ainsi qu'à Louis Lavergne le lot 20 dans le rang VII (B39- No 37,047).
 - Le révérend Adolard Bellemare curé de la paroisse St-Élie de Caxton, lequel agissant au nom de la corporation de la dite paroisse, a par ses présentes reconnu avoir vendu et cédé à Edouard Carufel cultivateur :
 - Les lots 1, 2, 3, 4, 5 dans le neuvième rang du township de Caxton.
 - Valeur de la transaction : 125 \$
 - Même droits exclusifs que ci-dessus, exception faite que :
 - ***Close importante accordée par la corporation de St-Élie*** :
L'acquéreur, ses successeurs auront les mêmes privilèges que les membres du dit club Winchester pour l'utilisation des eaux des lacs.
 - ***Note*** : Ces lots de terre couvrent la partie « nord-est » du lac entre les # civiques 1951 et 2281 du ch. Des-Lacs-Longs. Beaucoup des premiers résidents du lac se sont installés dans cette portion du lac. (Fratelli 1946, Richard, Paquin, Pellerin etc.).
 - **Ordre-en-conseil No 408, le 30 juillet 1894** : Subrogation de la corporation municipale de St-Élie-de-Caxton à tous les droits et obligations de la Beaver Lumber Company. Réduction de moitié des conditions ordinaires pour l'émission des lettres patentes. Cet ordre-en-conseil fait suite à l'achat par la municipalité des lots susdits de Robert Kiernan et Henry Ézéchiél Hart le 8 mai 1894 et enregistré le 14 mai 1894 sous B.38 – No 36312.
 - « D'après les termes d'une résolution du conseil municipal dont copie est annexée à son acte d'achat du 8 mai 1894, le but de la dite corporation serait de « créer par là de nouveaux revenus à la corporation qui est très pauvre, et d'assurer en même temps le bien être des contribuables qui, par ce moyen, seront mis en mesure de garder leurs enfants avec eux, et de pouvoir demeurer plus facilement sur leurs terres déjà cultivées par les revenus abondants qu'ils tireront sur ces terres nouvelles. »
 - « Le rapport du garde-forestier G.A. Dufresne, daté du 3 novembre 1893, établit que ces lots sont généralement montagneux et impropres à la culture. »
 - « Sur ce l'Honorable Commissaire recommande que, pour favoriser autant que possible l'établissement et la colonisation de ces terres et à cette condition expresse, le nom de la dite corporation municipale de St.-Élie de Caxton soit substitué à celui de la dite compagnie comme acquéreur des dites terres; en sorte que, la dite corporation sera et demeurera subrogée aux droits et intérêts d'icelle compagnie en et sur les terres susdites, et ce, aux mêmes conditions et charge et obligations que celles imposées à la compagnie par le dit ordre en Conseil No. 42 du 19 décembre 1883. »
- **1895** : Amendement à l'ordre-en-conseil no 408 le 15 août 1895
 - Exemption de la moitié des conditions d'établissement fixés par l'ordre-en-conseil du 30 juillet 1894 et autorisation d'émettre les lettres patentes « sur paiement d'une somme de trois piastres par lot de cent arpents, dans tous les cas où cette somme peut être perçue sans de graves inconvénients. »
 - « Il était impossible aux locataires originaux de se soumettre aux conditions d'établissement et payer les droits de coupe imposés parce que le terrain acquis par eux est pauvre et d'un accès difficile par suite d'une absence de chemins, et que de

plus, leurs ressources excessivement précaires, ne leur permettent en aucune façon de payer le droit de coupe. »

- **1937** (11 juin) : Un jugement (B143-No 119,352) rendu par la cour Supérieure de Trois-Rivières en faveur du club Winchester contre M. Joseph Zéphirin Garceau et Rosaire Frigon reconferme les droits exclusifs du dit Club pour la pêche et d'accessibilité autour des lacs sur un demi arpent (validité de la réserve de servitude du Club Winchester B37-No 35,578).
- **1939** (13 octobre) : Vente du lot de terre #12 du 8^{ième} rang par la corporation de Caxton à François Lavergne cultivateur. Revendu le même jour à Nérée Guillemette menuisier.
 - **Note** : Selon les documents de recherche, ce lot comprend un emplacement (fermette) bordé du coté sud-est par le lac Long sur 283 pi. Cette description semble correspondre à la petite maison ou fermette qui était situé l'actuel route des Lacs entre le # 4900 et 4920.
- **1942** (12 octobre) : Notre ami Nérée est décédé depuis le 24 août de la même année, son épouse Dame Marie-Louise Beauchemin hérite de la fermette mais le reste du lot #12 du 8^{ième} rang revient à Dame Émilie Gendron épouse et veuve de Louis Lavergne.
- **1944** (30 mars) : Le testament de Dame Émilie Gendron lègue tous ses bien à son fils François Lavergne, sa succession inclus le lot#12 du 8^{ième} rang.
- **1949** (17 mars) : François Lavergne signe un acte d'échange où il cède à Zéphirin Garceau maître de poste de St-Élie un terrain de 125 pi en bordure du lac long , borné par le chemin public et la ferme de François Lavergne et le bord du lac.
- **1950** (3 juillet) : Vente des 2 îles - Zéphirin Garceau a vendu à Hervé Leblanc et Nelson Guillemette une partie du lot #13 du 8^{ième} rang, accordant un droit de passage sur une partie du lot #12 du 8^{ième} rang (accès pour les îles).
- **1954** (11 janvier) : Théode Houde et Jean-Marie Houde es-qualité s'échangent (No 182,087) leurs parties respectives des lots 11 rang VIII et 20 rang VII pour devenir propriétaire unique chacun de ces lots. Par le même acte, ils établissent aussi une servitude de passage « gratuite et à perpétuité » sur le lot 20 rang VII en faveur du lot 11 rang VIII.
- **1954** (15 septembre) : François Lavergne vend à Leo-Paul Matteau un terrain en bord de lac faisant partie du lot #12 du 8^{ième} rang , borné par le lot # 1 du 9^{ième} rang (Clément De Charrette), le lot #13 du 8^{ième} rang (Gille Pellerin) ,le lot #11 du 8^{ième} rang (Jean-Marie Houde).
 - Valeur de la transaction : 400 \$
- **1961** (25 juillet) : Le Club Winchester vend à Marcel Houde (No 224,573) une partie du lot 21 dans le rang VII ainsi qu'un droit de passage sur un autre partie de ce lot 21 en faveur du lot 20 et consent de plus une mainlevée de la réserve dite « du Winchester » (B37-No 35,578) sur le lot 20 et une partie du lot 21 dans le rang VII.

- **1962** (22 octobre) : Léo Paul Matteau reçoit une lettre du Club Winchester l'informant du jugement de la cour Supérieur de Trois-Rivières du 11 juin 1937.
 - Le Club Winchester revendique les droits exclusifs consentis lors de l'acte de ventes des lots de terre du 11 mars 1893.
 - « Par conséquent, l'usage que vous faites actuellement de cette partie de votre propriété enfreint les droits du club » et qu'il se verra dans l'obligation de faire valoir ses droits.
 - Finalement, c'est la petite close de l'acte de vente par *la corporation de St-Élie à Édouard Carufel daté du 2 juin 1894* qui a changé la mise pour la suite des événements. Mais les droits exclusifs du Winchester sont toujours là!!
 - Les temps ont bien changé, les terrains vacants sur le bord du lac sont choses du passé ou presque et la vocation du Club Winchester a changé au fil des décennies.
- **1973** (6 décembre) : La Corporation municipale de St-Élie verbalise par son règlement No 84 le chemin cadastré sur les lots 20 et 21 dans le rang VII. Ce faisant, la Municipalité achète à ses propres frais du Club Winchester la partie du chemin située sur le lot 21 ainsi qu'une bande de vingt pieds de chaque côté du chemin sur la longueur de celui-ci.

Sources

- Gaétan Thériault, *L'histoire de chez-nous*, Saint-Élie-de-Caxton, 2008, 279 pages.
- Recherches de M. Yvan Chartier lors de la municipalisation du chemin de ceinture (1973)
- **Serge Gagnon**, Directeur scientifique du laboratoire de recherche sur la modélisation et l'intelligence territoriale (LabMIT)
- Le dossier « L'appropriation ludique de la forêt au Québec : d'une gestion privée de « club » à une intervention publique de protection (1885-1935) », *Études caribéennes* [En ligne], 12 | Avril 2009, mis en ligne le 04 septembre 2009, consulté le 13 mars 2012. URL : <http://etudescaribeennes.revues.org/3609>
- DOI : 10.4000/etudescaribeennes.3609
- Michèle Gélinas, *Le poste de Hunterstown, au temps des patrons américains 1824-1886*, Les Éditions GID, 2009, 214 pages.
- Sylvain Gingras, *Chasse et pêche au Québec, Un siècle d'histoire*, Les Éditions Rapides blancs Inc., 1994, 351 pages.
- Les procès-verbaux et documents de l'Association des propriétaires du Grand lac Long incorporée fondée en 1968
- Les procès-verbaux et documents de l'Association des propriétaires du Petit lac Long fondée en 1965
- l'arrêté-en-conseil no 42 en date du 19 décembre 1883
- l'arrêté-en-conseil no 408 en date du 30 juillet 1894
- Certificat de recherche, Division d'enregistrement des Trois-Rivières, à la demande de M. Yvan Chartier, contre les lots UN, DEUX, TROIS, QUATRE dans le NEUVIÈME RANG et le lot ONZE dans le HUITIÈME RANG (1, 2, 3, 4 – 9^e rang et 11-8^e rang) du cadastre officiel de la paroisse de St-Élie depuis le 25 août 1878 à venir au 1er janvier 1920
- Certificat de recherche, Division d'enregistrement des Trois-Rivières, à la demande de M. Yvan Chartier, contre le lot ONZE du HUITIÈME RANG (11-8^e rang) du cadastre officiel de la paroisse de St-Élie depuis le 1^{er} janvier 1920 à venir au 2 janvier 1965
- Certificat de recherche, Division d'enregistrement des Trois-Rivières, à la demande de M. Léo Paul Matteau, contre le lot DOUZE du HUITIÈME RANG (12-8^e rang) du cadastre officiel

de la paroisse de St-Élie depuis le 25 août 1878 à venir au 1er janvier 1920 depuis le 1^{er} janvier 1920 à venir au 13 octobre 1954

- Acte de vente, Bureau d'enregistrement des Trois-Rivières, par The Winchester Club à MM. R. Kiernan et H.E. Hart, le 11 mars 1893
- Acte de vente, Bureau d'enregistrement des Trois-Rivières, MM. Robert Kiernan et Henry Ézéchiél Hart à la Corporation de St-Élie-de-Caxton, le 8 mai 1894
- Acte de vente, Bureau d'enregistrement des Trois-Rivières, par la Corporation de St-Élie-de-Caxton à Édouard Carufel, le 2 juin 1894
- Déclaration à la Cour supérieure du Québec, The Winchester Club Incorporated, demandeur, vs M. Joseph Zéphirin Garceau, défendeur, et Rosaire Frigon et Al., mis-en-cause, en date du 1er août 1936
- Déclaration amendée à la Cour supérieure du Québec, The Winchester Club Incorporated, demandeur, vs M. Joseph Zéphirin Garceau, défendeur, et Rosaire Frigon et Al., mis-en-cause, en date du 12 janvier 1937
- Jugement de la Cour supérieure du Québec, The Winchester Club Incorporated, demandeur, vs M. Joseph Zéphirin Garceau, défendeur, et Rosaire Frigon et Al., mis-en-cause, en date du 11 juin 1937
- Jugement de la Cour supérieure du Québec, The Winchester Club Incorporated, demandeur, vs M. Joseph Zéphirin Garceau, défendeur, et Rosaire Frigon et Al., mis-en-cause, en date du 11 juin 1937
- Lettre du Club Winchester à M. Léo Paul Matteau, le 22 octobre 1962, concernant certains droits que le Club veut faire valoir, droits confirmés par un jugement de la cour supérieure de Trois-Rivières en date du 11 juin 1937